



# Inscription Majeur 20\_\_ / 20\_\_

**Renouvellement**    **Nouvelle adhésion**

**Toute inscription est définitive, aucun remboursement ne sera effectué.  
Tout dossier incomplet sera refusé.**



**Pièces à fournir :**  Fiche d'inscription    Paiement  
 Règlement intérieur du GERC signé  
 Charte du bon grimpeur signée

Prénom : \_\_\_\_\_ N° de licence FFME d'une saison précédente : \_\_\_\_\_

Nom (*usage*) : \_\_\_\_\_ Nom (*naissance*) : \_\_\_\_\_

Sexe [M/F] : \_\_\_\_\_ Né(e) le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ Nationalité : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_ Tél : \_\_\_\_\_

Email (*en MAJUSCULE*) : \_\_\_\_\_ Mobile : \_\_\_\_\_

*Obligatoire (pour recevoir la licence dématérialisée et vos codes de connexion à l'espace licencié de la FFME). A la réception de la licence, vous devrez vérifier et compléter les données personnelles sur le site de la FFME et y ajouter une photo et un certificat médical de non-contrindication ou attester avoir répondu négativement au questionnaire santé.*

J'atteste avoir renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699\*01 et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques ou, si je fais de la compétition, je certifie avoir chargé sur mon espace licencié sur le site de la FFME un certificat médical de non-contrindication au cours de l'une des 2 saisons précédentes.

OU

Je certifie avoir pris connaissance des précautions et restrictions éventuelles des pratiques et avoir chargé sur mon espace licencié sur le site de la FFME un certificat médical de non-contrindication établi le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

## Coût de la cotisation pour la saison en cours (incluant licence FFME et assurance de base) : 195 €

*Les options complémentaires facultatives de l'assurance FFME seront à prendre directement sur l'espace licencié FFME*

- Frais de dossier de 15€ en cas de première adhésion au club  
 Réduction de 15€ pour la 2<sup>e</sup> personne d'une même famille et les suivants (habitant à la même adresse)  
 Pour obtenir une **attestation CE**, cocher la case

Pour les débutants, créneau souhaité :  Vendredi 19h-20h45 ou  Vendredi 20h45-22h30

Règlement par CB : date et référence Hello Asso : \_\_\_\_\_

Règlement par chèque : nom de la banque et du tireur : \_\_\_\_\_

1<sup>er</sup> chèque n° \_\_\_\_\_ Montant : \_\_\_\_\_ € / 2<sup>e</sup> chèque n° \_\_\_\_\_ Montant : \_\_\_\_\_ €

## Personne à contacter en cas d'urgence :

Prénom : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_ Tél : \_\_\_\_\_

## Autorisation de droit à l'image

J'autorise    Je n'autorise pas le GERC à me photographier lors des créneaux, des sorties et des compétitions organisées par le GERC au cours de la saison et à utiliser mon image à titre gratuit et non exclusif sans limitation de durée.

**Précisions :** les photographies susmentionnées sont susceptibles d'être reproduites sur les supports suivants : site internet du GERC, albums photo du club, article de journal de la ville et de l'agglomération. Les photographies seront exploitées et utilisées directement par le GERC et ne seront en aucun cas cédées à des tiers autres que la ville ou l'agglomération. Le GERC s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation de l'adhérent(e) ou toute autre exploitation préjudiciable.

## RGPD

Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé par les membres du CA du GERC, pour prendre une licence auprès de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (FFME), suivre le bon paiement de la cotisation annuelle due par l'adhérent, communiquer sur les activités et manifestations qui sont organisées ou suivies par le GERC et être capable de contacter une personne privilégiée en cas d'urgence impliquant l'adhérent lors de la pratique sportive au sein du GERC. Vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant le ou la Président(e) de l'association par mail à [gerc95@gmail.com](mailto:gerc95@gmail.com). En signant la présente, vous donnez votre consentement au recueil des informations au travers de ce formulaire et à leur traitement par le GERC et la FFME.

## Date et signature

Site internet : [www.gerc.fr](http://www.gerc.fr) • Email : [gerc95@gmail.com](mailto:gerc95@gmail.com)

Dossier enregistré le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Par : \_\_\_\_\_

N° licence : \_\_\_\_\_



# Règlement intérieur du GERC

## Groupe d'Escalade et de Randonnée de Cergy

### Association de Jouy-le-Moutier

Club affilié



*Ce présent document s'adresse à tous les adhérents du GERC sans exception. Il s'applique aussi bien en site naturel qu'au sein de notre structure. Il ne se substitue pas au règlement du gymnase imposé par la mairie, il a valeur de complément, et précise l'organisation du GERC.*

## Règlement

1. Seuls les adhérents à jour de leur inscription sont autorisés à participer aux activités proposées par le GERC – toute personne non licenciée se verra refuser l'accès aux activités par un encadrant présent.
2. Tout nouvel adhérent adulte se doit de commencer la pratique de l'escalade pendant les cours du vendredi soir qui sont réservés aux débutants (Aucun prérequis n'est demandé). S'il n'est pas connu des encadrants du club, il sera soumis à un test pour vérifier son autonomie sur une séance du vendredi.
3. Les adhérents se doivent de respecter les créneaux horaires du GERC. Chaque adhérent est tenu de venir pendant les créneaux qui lui sont réservés. (cf. horaires affichés dans le gymnase et sur notre site internet).
4. Pour les mineurs, les parents sont tenus de déposer et de venir chercher leur enfant dans l'enceinte du gymnase en présence des encadrants, aux horaires convenus. Les parents devront aviser ces derniers lorsqu'ils repartent avec leur(s) enfant(s).
5. Les mineurs ne sont pas autorisés à sortir de l'enceinte du gymnase pendant leur séance.
6. Toute adhésion est définitive et ne fera l'objet d'aucun remboursement (à l'appréciation du CA).
7. Tout adhérent s'engage à respecter scrupuleusement les techniques de sécurité liées à l'escalade.

**Compte tenu du caractère des activités proposées par le GERC, tout contrevenant ayant un comportement à risque ou jugé non adéquat, s'expose, par décision des membres du bureau, à une exclusion définitive de l'association. Une exclusion n'entraîne pas le remboursement de la cotisation.**

## Fonctionnement

1. Un vestiaire est attribué par la mairie au GERC. L'association ne pourra être tenue responsable en cas de perte ou de vol des effets personnels des adhérents.
2. Le créneau d'initiation adulte est réservé aux adhérents débutants. Tout grimpeur autonome peut venir aider à encadrer les débutants sur ce créneau.
3. Le club met le matériel à disposition pendant les cours encadrés, jeunes et adultes débutants. Il va de soi d'en prendre soin et de le ranger en fin de séance. Toute dégradation volontaire fera l'objet d'une demande de remboursement.
4. Tout prêt de matériel autre est soumis à l'approbation du président ou d'un responsable du matériel.
5. Tout vol de matériel entraînera l'exclusion définitive du club
6. Horaires : voir tableau d'affichage et site Internet du club

## Encadrement et sorties

1. Le GERC est un club à vocation falaise, montagne et randonnée. Les sorties GERC sont organisées nécessairement par un adhérent du club, et à ce titre, n'importe qui peut proposer une sortie au bureau. Celui-ci décide ou non d'inscrire la sortie dans les activités du club (aide logistique, subventions...). En cas de refus, les participants engagent leur responsabilité individuelle et ne pourront en aucun cas engager d'actions à l'encontre du GERC. Le GERC ne fournira aucun matériel. Ces sorties ne sont pas encadrées. Chacun se doit d'être autonome en falaise. L'autonomie s'acquière pendant les cours du vendredi soir auprès des encadrants.
2. Le GERC est un club affilié FFME, à ce titre, il dispense les enseignements et les bonnes pratiques établies par la fédération.
3. Le GERC est une association de loi 1901, à ce titre, chacun est libre de s'investir bénévolement dans ses activités. De plus, chacun est force de proposition dans la vie du club. Toute demande spécifique fera l'objet d'une décision du bureau ou du président.

## Disponibilité structures d'escalade

1. Le gymnase est fermé pendant les vacances scolaires. Exceptionnellement il arrive que les adhérents du GERC puissent y accéder, dans ce cas, les dates sont communiquées par mail et sur le site internet.
2. La mairie se réserve le droit de bloquer le gymnase pour ses propres besoins. Dans ce cas, l'accès au mur est interdit.

***Le Bureau se réserve le droit de modification de ce présent document sans préavis***

## ENGAGEMENT À LA VIE DU CLUB

Prénom : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_

Date et signature précédé de la mention « *lu et approuvé* » de l'adhérent (et, (s'il est mineur, de son tuteur légal) :



# Charte du bon grimpeur



## Le GERCC vous informe des mesures élémentaires de sécurité préconisées par la FFME.

- Je m'encorde avec un nœud de huit + un double nœud d'arrêt.
- J'utilise tous les points d'assurage quand je monte en tête.
- Je pare mon partenaire avant le premier point.
- Je n'utilise pas de « huit » pour assurer.
- J'assure dynamiquement mon partenaire.
- Je ne stationne jamais sous un grimpeur.
- En falaise, je grimpe avec un casque.

## Recommandations spécifiques au gymnase :

- Je ne dépasse pas la première dégaine sans être encordé.
- J'utilise une corde à simple, de diamètre minimum 9,5 mm.
- Je n'utilise pas d'assureur automatique pour grimpe en tête.
- Je ne manœuvre pas les murs mobiles (ces manœuvres sont réservées aux BE et aux encadrants).
- Je ne grimpe pas en solo.
- J'utilise toujours des tapis de protection, placés correctement.
- Je ne grimpe pas en moulinette dans les dévers si ma corde n'est pas installée dans les dégaines marquées d'un ruban rouge

## Je m'engage à respecter ces recommandations.

Prénom : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_

Date et signature de l'adhérent (et, s'il est mineur, de son tuteur légal) :